

Bulletin d'adhésion Saison 2021-2022

Mineur

Informations générales

1. En remettant ce bulletin d'inscription vous vous inscrivez automatiquement à l'Association Les Instants Japonais.

LIEU	JOUR	HORAIRES
Suzanne Berlioux	Dimanche	De 12h00 à 14h00

COTISATION	
Mineur de 8 à 17 ans	220.00 € (200€ +20€ : assurance)

Pièces à fournir

- ◆ ce formulaire dûment complété et signé
- ◆ un certificat medical daté de moins de 2 mois attestant l'aptitude à la pratique des arts martiaux. Il restera valable pour 3 années.
- ◆ une photo d'identité de format standard (maximum 35 mm de large sur 45 mm de haut) ressemblante (facultative lors d'une réinscription).
- ◆ pour un étudiant : la photocopie du justificatif d'inscription scolaire ou universitaire.
- ◆ votre règlement par chèque à l'ordre de : Association Les Instants Japonais.
- ◆ il sera remis à l'adhérent une carte membre après réception des documents d'inscription et du règlement En aucun cas les sommes encaissées ne pourront vous être remboursées même en cas de radiation.
- ◆ Tout futur membre ne pourra participer aux cours qu'une fois tous les éléments relatifs à son adhésion reçus.

Cadre concernant le mineur		N°
	NOM :	
	Prénom(s) :	
	Date de naissance :	
	Adresse postale :	
Code postal :		Ville :
Nationalité :		
Mobile :		Courriel :

(Ces informations indispensables figureront sur la carte de membre)

Cadre concernant le Représentant Légal du mineur	
Qualité	
Je suis	de l'enfant.
NOM :	Prénom :
Adresse postale (si différente de l'enfant) :	
Code postal :	Ville :
Téléphone portable :	Téléphone domicile :
Téléphone travail :	
Courriel :	

Autorisation Parentale :

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant, agissant

- en qualité de....., autorise celui-ci à pratiquer des arts martiaux.au sein du dôjô Les Halles pour la saison **2021-2022**.
J'ai bien noté que la prise en charge de l'enfant par l'association Les Instants Japonais et du dôjô Les Halles se limite aux horaires de début et de fin de cours. Je suis donc seul responsable de sa venue et de son départ aux horaires des cours.
- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association mis à ma disposition sur demande..
- Je reconnais avoir reçu des responsables de l'association tous les renseignements nécessaires afin d'inscrire l'enfant.
- Je reconnais également avoir été invité à assister à un,cours par ce bulletin d'adhésion.

- Je suis libre de prendre une autre assurance ou assurance complémentaire si ces conditions ne me satisfont pas.

Droit à l'image :

Concernant le droit à l'image de mon enfant et de la mention de son nom et prénom :

J'autorise

Je n'autorise pas

Le dôjô Les Halles et l'association Les Instants Japonais à utiliser toutes formes de prises de vues ou de vidéos dans le cadre de ses activités ainsi que la mention du nom et du prénom pour les sites internet de l'association et du dôjô Les Halles. L'association Les Instants Japonais et le dôjô Les Halles ne peuvent être tenus responsables des photographies ou vidéos prises par un tiers membre ou non-membre (journaliste, passant, personne dans le public, etc), des parutions de ces informations (image, prénom, nom) sur d'autres sites internet, dans la presse, ainsi que sur les publications ou autres supports.

Je m'engage donc à ne pas poursuivre l'association et son dôjô, si son image ou son nom et prénom apparaissaient sur les supports cités ci-dessus.

Je m'engage à communiquer à l'association, toute modification concernant les informations administratives survenues en cours de saison.

En cas d'accident (personne à prévenir) : _____ :

Mobile _____

Equipements :

Des douches du gymnase sont réservées aux adultes.

Fait à : _____ Date : / /

“Lu et approuvé” (faire précéder votre signature de cette mention)

Signature du responsable légal : _____

Signature du mineur : _____

Pièces nécessaires :

- une photo d'identité récente (marquer : nom et prénom au dos)
- un certificat médical daté de moins de 2 mois attestant l'aptitude à la pratique des arts martiaux, Il sera valable pour 3 années.

Règlement pour la saison :

Le règlement du montant pour adhérer au dôjô Les Halles ainsi que celui de la cotisation obligatoire de membre à l'association Les Instants Japonais doivent être réglés par chèque.

En aucun cas les sommes encaissées ne pourront être remboursées.

Dans le cas d'un paiement par espèces, le trésorier de l'association délivrera un reçu.

En aucun cas les sommes encaissées ne pourront être remboursées.